



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 14 novembre 2022

Membres en exercice :	70
Présents :	43
Pouvoirs	6
Votants :	51
Absents :	27
dont représentés	2

Date de convocation :
Le 09 novembre 2022

Secrétaire de séance :
Mme LIARD Marie-Christine

Acte publié le :
25 novembre 2022

Le lundi 14 novembre 2022, à vingt heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

Étaient présents :

GOURDEL Sébastien	ROUTIER Isabelle	GRESSANT Martine	ROSE Gérard	LAIGRE Agnès
GRESSANT Matthias	BIGOT Philippe	COUGÉ Huguette	TANGUY Gérard	PINHO Jeremias
FEREY Yvette	GRIMBERT Jean	ROMAIN Guy	LIARD Marie-Christine	PREEL Gérard
HAUTON Charles	AMESLANT Patrick	DUVALDESTIN Didier	M. DIF Stéphane	RAVASSE François
Mme. OLIVIER Annie	ROBIN Jean-Marie	BIGNON Christophe	TABARD Marie-France	ROBILLARD Denis
CHRETIEN Bernard	BONETTA Sylvie	ALLAIN André	WILLOT Guy	COUSIN Michel
BIGOT Michel	SCHREIBER Christophe	ROLAND Régis	TASSUS Marie	FEREY Philippe
VANDAMME Liliane	BATREL Serge	LE FLOHIC Jean-Yves	DENIS Marie-Laure	PILLIARD Florence
CAPLET Xavier	BRASSEUR Nicole	TURPIN Christiane	LOISEL NICOLEAU Chantal	STALLEGGER Pascale

Pouvoirs :

M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à M. ROMAIN Guy, M. BISSON François a donné pouvoir à M. Cousin Michel, M FERET Jean-Pierre a donné pouvoir à Chantal Nicoleau BOUNAB Karim a donné pouvoir à Mme LAIGRE Agnès HOORELBEKE Dominique a donné pouvoir à M. BIGNON Christophe

Étaient absents et excusés :

Mme HERVIEU Janine, Mme NOGUES Nelly, M. LAIGRE Thierry est représenté par Mme Turpin Christiane, M. LAMPERIERE Alain, M. COUPE Jean-Luc, Mme MORIN Amélie, Mme NOËL Isabelle, M. LAIGRE Jean-Claude, M. LURSON Patrick, M. GOURIO Alain, M. LELOUVIER Vincent, Mme BEAUDOIN Isabelle, M., M. LECACHÉ Stéphane, Mme COLETTE Thérèse Mme TRINITE Monique représentée par M. SCHREIBER Christophe. M. BUREL Gérard M.COTREL LASSAUSAYE Daniel (décédé) M. LANGLOIS Paul, M. LAMPERIERE Émile ; M. LANGLOIS Arnaud, Mme BELLETTE Alexandra, Mme LE CALLONNEC Barbara

ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du Bureau

■ **Adopte** l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 14 novembre 2022 ainsi qu'il suit :

- 1- Tarif spectacle C'61
- 2- RPQS 2021 Service déchets
- 3- Décision modificative N°2 du budget Ordures Ménagères
- 4- CLECT
- 5- Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière étude SyMOA
- 6- Annulation du compromis avec Orne Habitat
- 7- Achat parcelle EPFN (Etablissement public foncier de Normandie)
- 8- Taxe d'aménagement 2022 et 2023
- 9- Provision pour impayés
- 10- Tableau de bord

1- Tarif spectacle C'61

20221010-01 – tarifs saison culturelle

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau

Considérant que dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023, il est proposé deux spectacles : Viktor Vincent (mentaliste) et Renan Luce (chanteur).

Considérant qu'il est proposé de conserver les tarifs aux conditions pratiquées pour la saison précédente à savoir 12 € tarif normal et 6 € le tarif réduit POUR Viktor Vincent et 22 € tarif normal et 16€ tarif réduit pour Renan Luce.

Décide de

de valider la programmation et les tarifs à appliquer à ces concerts.
d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

2- RPQS 2021 du Service déchets

Cf annexe 1

20221010-02 – RPQS 2021 du service déchets

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau

Considérant le bilan du service déchets 2021 joint en annexe

Décide

- De valider le bilan du service déchets 2020
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

3- Décision modificative N°2 du budget Ordures Ménagères

Il convient d'ajuster les crédits concernant les amortissements à réaliser pour l'année 2022 pour un montant de 6026,39 €.

Il s'agit d'amortir des subventions des syndicats historiques

<u>Section d'investissement</u>					
Chap	Article		Fonction	Libellé	DM N°2
D					
040	13917	o	01	Budget communautaire et fonds structurels	1 427,00
040	13918	o	01	Autres	4 599,39
Total des dépenses d'investissement					6 026,39 €
R					
021	021	o	01	Virement de la section de fonctionnement	6 026,39
Total des recettes d'investissement					6 026,39 €
<u>Section de fonctionnement</u>					
Chap	Article		Fonction	Libellé	DM N°2
D					
023	023	o	01	Virement à la section d'investissement	6 026,39
Total des dépenses de fonctionnemen					6 026,39 €
R					
042	777	o	01	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	6 026,39
Total des recettes de fonctionnement					6 026,39 €

4- CLECT

20221010-04 – CLECT 2022

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau
Vu l'avis de la CLECT

- décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.
- décide de fixer le montant des allocations compensatrices (AC) pour l'exercice 2022 ainsi qu'il suit :

Il est rappelé l'évolution des allocations compensatrices depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AC POSITIVE	988 342,21	980 311,21	922 709,35	766 523,10	714 222,06	749 664,26
AC NEGATIVE	-30 155,04	-30 155,04	-30 155,04	-82 371,25	-107 055,43	-151 855,06
BILAN CLECT	958 187,17	950 156,17	892 554,31	684 151,25	607 166,62	597 809,20

- Le montant des allocations compensatrices est donc arrêté à :

	Communes en AC
AC Négative	-151 855,06
AC Positive	749 664,26
AC Positive à reverser	597 809,20

Le montant par commune figure en annexe de la présente

5- Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière étude SyMOA

Le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA) doit réaliser sous Maîtrise d'Ouvrage un projet d'étude diagnostique des milieux aquatiques du bassin Orne amont en 2023/2024.

L'étude recouvre les territoires du SyMOA (Argentan Intercom, CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, CDC du Val d'Orne, CDC des Sources de l'Orne), les communautés de communes des Vallées d'Auges et du Merlerault, du Pays de Falaise et des Sources de l'Orne.

Le montant de la dépense est évalué à 110 212 € T.T.C.

La part relevant de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault après application des aides obtenues (estimées à 80 % du coût de l'étude (Agence de l'Eau Seine Normandie) et équirépartition des coûts en fonction du linéaire de cours d'eau concerné, s'élève à 12,14 % du coût de l'étude, soit a priori 2 675,95 € T.T.C..

6- Annulation du compromis avec Orne Habitat

Monsieur Jean GRIMBERT précise que le premier appel d'offres a été infructueux, Orne Habitat va en relancer un nouveau.

20221114-06 – Annulation compromis Orne Habitat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau

Considérant que le 18 décembre 2018 la cdcvam avait autorisé la signature d'un acte d'acquisition de parcelles appartenant à Orne Habitat dans le cadre du projet de construction de la nouvelle gendarmerie.

Considérant que lors du conseil du 17 mai 2021, la communauté de communes a délégué à Orne habitat la construction de cette gendarmerie.

Considérant qu'un compromis avait signé en 2019 pour que la CDCVAM achète un bout de terrain à Orne Habitat pour la construction de la partie technique de la gendarmerie.

Décide

- d'annuler le compromis via un protocole d'accord
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

7- Achat parcelle EPFN (Etablissement public foncier de Normandie)

Monsieur Guy ROMAIN notifie que l'état du terrain est médiocre.

Monsieur Sébastien GOURDEL : On paie 9 024.67€ une déconstruction qui a coûté à EPFN 110 000€, donc on accepte l'état médiocre du terrain pour le remettre en état par nous-même afin de le rendre disponible à des entreprises intéressées par une installation à Vimoutiers.

20221114-07 – Rachat parcelles EPFN

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau

Considérant qu'en 2021 la CDC avait vendu à l'EPFN des parcelles situées rue des pommiers dans la ZI de Vimoutiers afin que ce dernier puisse démolir les bâtiments positionnés dessus.

Considérant que la démolition ayant été réalisée, il faut maintenant racheter les parcelles AR 146 et AR 163 pour une surface de 4729 m² au prix de 9 024,67 €.

Décide

- d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées section AR n° 146 et 163 au prix de 9 024,67 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

8- Taxe d'aménagement 2022 et 2023

20221010-08 – Taxe d'aménagement 2022 et 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau

Considérant que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- permis de construire
- permis d'aménager
- autorisation préalable

Considérant que la taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Considérant que jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Considérant que cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

Considérant que les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté de communes doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Considérant que cette disposition est d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022.

Considérant qu'afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la communauté de communes.

Considérant que ce pourcentage est fixé à 0 % pour l'année 2022 et l'année 2023.

Décide

- Adopter le principe de reversement de 0 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes pour les années 2022 et 2023.
- que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9- Provision pour impayés

Principalement de petites factures de cantine et de centres de loisirs.

20221114-09 – Provisions pour impayés

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau

Considérant que lors de l'adoption du budget, une ligne pour provision d'impayés a été inscrite à hauteur de 11 000€.

Considérant qu'historiquement il avait été décidé d'avoir un taux de dépréciation en fonction de la date de prise en charge des créances douteuses mais que cela ne donne pas un état réel de la situation.

Considérant qu'afin de simplifier et d'être plus en adéquation avec la réalité, il est proposé de provisionner les créances douteuses à hauteur de 100%.

Ainsi pour 2022, au regard de l'état des restes arrêtés à ce jour, d'inscrire pour créances douteuse à hauteur de 4886€ au titre des années 2020 et antérieures.

Décide

- d'inscrire pour créances douteuse la somme de 4886€
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

10- Tableau de bord

• Budget 2023 :

- Exercice extrêmement difficile à prévoir
 - Hausse prévue des bases du foncier bâti (+7%)
 - Hausse de l'énergie (x2 voire x3)
 - Revalorisation des salaires
 -
- Travail en commission très prochainement

• Convention des conseillers municipaux :

- Peu d'inscrits à ce jour (60 personnes), mobilisons nos troupes, sinon risque d'annulation.

• Abattoir de volailles :

Madame Martine GRESSANT demande des nouvelles concernant l'abattoir de volailles : il faut attendre lundi pour avoir informations du cabinet.

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes qui seront affichés ce jour au siège de la collectivité
- informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen 3, rue Arthur le Duc, 14000 Caen, ou par télérecours sur le site www.télérecours.fr dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

Fin de séance :21h05

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLES D'AUGE ET DU MERLERAULT

Siège social : 15 Rue Pernelle

61120 VIMOUTIERS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS. ANNEE 2021



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

Texte réglementaire : décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS.
ANNEE 2021**

1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 *Le périmètre*



PREAMBULE : la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault était historiquement à cheval sur deux syndicats de déchets, le SICDOM de la Région Orbec-Livarot-Vimoutiers et le SMRTOM du Merlerault. Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la dissolution des deux syndicats résultante des obligations territoriales incombantes aux communautés de communes par le biais de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRÉ), la communauté de communes a repris la compétence "déchets" sur l'ensemble de son territoire.

La communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault est composé de 46 communes disséminées sur les 532 km² du territoire. Ces communes sont les suivantes :

Aubry le Panthou, Les Authieux du Puits, Avernoes St Gourgon, Le Bosc Renoult, Camembert, Canapville, Champ-Haut, Champosoult, Les Champeaux, Chaumont, Cisai Saint Aubin, Coulmer, Croisilles, Crouttes, Echauffour, La Fresnaie-Fayel, Fresnay le Samson, Gacé, La Genevraie, Godisson, Guerquessalles, Lignéres, Mardilly, Ménil-Froger, Ménil-Hubert en Exmes, Le Ménil-Vicomte, Le Merlerault, Neuville sur Touques, Nonant le Pin, Orgères, Planches, Ponchardon, Le Renouard, Résenlieu, Roiville, St Aubin de Bonneval, Saint Evroult de Montfort, Sainte Gauburge – Sainte Colombe, St Germain d'Aunay, Saint Germain de Clairefeuille, Saint Pierre des Loges, Le Sap André, Sap en Auge, Ticheville, La Trinité des Laitiers, Vimoutiers.

L'ensemble pour une population de 14 728 habitants.

Ont le droit d'accès aux déchetteries (suite à différentes conventions avec le SITCOM d'Argentan, La C.A Lisieux Normandie) les communes suivantes : Val de Vie (14) Pop : 532 hab, Gouffern en Auge (Communes historiques de Courménéil, Avernoes sous Exmes, St Pierre la Rivière, Survie, la Cochère) Pop : 672 hab et Ginai (61) Pop : 76 hab.

Soit une population totale de 16 253 habitants desservie par le réseau de déchetteries de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

1.1.2 L'organisation

La communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault (CDC VAM) exerce plusieurs compétences :

- A - Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles
- B - Collecte et traitement des déchets recyclables issus du tri sélectif
- C - Collecte et traitement des déchets issus des déchetteries

A – Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est opérée avec deux modes de collecte : l'apport volontaire et le porte à porte.

La collecte en porte à porte se fait par ramassage de sacs au sol ou par ramassage de bacs roulants allant de 80l à 750l de volume, de la manière suivante :

- Collecte deux fois par semaine : Gacé, Vimoutiers

- Collecte une fois par semaine : Echauffour, Le Merlerault, Nonant le Pin, Saint Evroult de Montfort, Sainte Gauburge-Sainte Colombe, Saint Pierre des Loges, Sap en Auge.

La prestation de ramassage des ordures ménagères est effectuée par la société SUEZ RV Normandie (72).

L'apport volontaire est réalisé en conteneurs aériens ayants des volumes de 4 à 6m³. La collecte des conteneurs se fait une fois par semaine. Pour assurer la collecte des OMR en apport volontaire la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault dispose au total **de 121 points composés de 202 conteneurs (de 4 à 6m³) au total.**

L'ensemble des communes est collecté par la société SEP VALORISATION (61) depuis le 1^{er} octobre 2020.

Le traitement de l'ensemble des ordures ménagères résiduelles est assuré par la société SUEZ RV Normandie sur leur Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Ventes de Bourse (61).

B – Collecte et traitement des déchets recyclables issus du tri sélectif

La collecte des déchets recyclables issus du tri sélectif fonctionne grâce à l'apport volontaire pour la majeure partie du territoire et en porte à porte uniquement pour la ville de Gacé. Il y a deux règles de tri différentes en fonction de la territorialité.

La collecte en porte à porte : pour assurer cette collecte sur la commune de Gacé, la CDC VAM met des sacs bleus et jaunes à la disposition des usagers. Les consignes de tri sont les mêmes que pour l'apport volontaire qui est également présent sur la commune comme mode de collecte. C'est la société SUEZ RV Normandie (72) qui assure la collecte.

L'apport volontaire : pour assurer la collecte en apport volontaire la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault dispose au total **de 76 espaces dédiés composés de 217 conteneurs (de 4 à 6m³) au total.**

Les conteneurs sont de deux types pour l'ensemble des communes depuis le 1^{er} janvier 2021

- **Le Verre** : pots, bocaux et bouteilles en verre
- **Le Monoflux** : Tous les emballages en plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, journaux et petits cartons conteneurs avec pictogramme jaune

Les enlèvements de ces conteneurs sont assurés par la société SEP VALORISATION (61) depuis le 1^{er} octobre 2020.

C'est la société VALORPOLE (72) au Mans qui tri les déchets de notre collectivité.

La CDC VAM assure le suivi qualitatif et quantitatif de cette collecte et gère également de l'entretien des conteneurs et de leurs abords ainsi que des réparations et la maintenance de ces derniers.

C - Collecte et traitement des déchets issus des déchetteries

Les déchetteries sont situées au Merlerault, Saint Evroult de Montfort, Sainte Gauburge-Sainte Colombe, Sap en Auge et Vimoutiers.

De manière commune, elles acceptent toutes les catégories de déchets suivants : encombrants, ferrailles, gravats, bois, cartons, déchets végétaux, déchets dangereux spécifiques, néons et lampes basses consommations, piles et accumulateurs, huiles minérales et végétales, pneumatiques de véhicules légers, textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, batteries à acide, cartouches d'encre.

Les déchetteries de Saint Evroult de Montfort et de Vimoutiers disposent d'un tri plus affiné pour le mobilier.

L'exploitation des déchetteries et le gardiennage du haut de quai est assuré en régie par les agents de la collectivité. L'ensemble de la collecte et du traitement des déchets est assuré en prestation ou par des éco-organismes opérationnels.

Les prestations sont assurées de la manière suivante :

Déchetteries du Merlerault Saint Evroult de Montfort, et Sainte Gauburge-Sainte Colombe :

Collecte et traitement des déchets végétaux – Société SEP VALORISATION (61)
Collecte et traitement du bois – Société SEP VALORISATION (61)
Collecte et traitement des textiles – AGIR-LA REDINGOTE (61)

Déchetteries du Sap en Auge et de Vimoutiers :

Collecte et traitement des déchets végétaux – Société JMR TRANSPORT/ATOUT COMPOST (14)
Collecte et traitement du bois – Société JMR TRANSPORT/ATOUT COMPOST (14)
Collecte et traitement des textiles – LE RELAIS – EMMAÛS (28)

Déchetteries de Saint Evroult de Montfort et Vimoutiers :

Collecte et traitement du mobilier – Eco-organisme ECO MOBILIER

Pour l'ensemble des déchetteries de la CDC VAM :

Collecte et traitement des encombrants – Société SUEZ R&V NORMANDIE (72)
Collecte, tri et conditionnement des cartons - Société SUEZ R&V NORMANDIE (72)
Collecte et traitement des gravats – Société SEP VALORISATION (61)
Collecte et traitement de la ferrailles – Société GDE (14)
Collecte et traitement des déchets dangereux spécifiques et huiles végétales – Société TRIADIS (76) et ECO DDS (éco organisme dédié) dont le prestataire est également TRIADIS (76)
Collecte et traitement des néons et lampes basse consommation et des déchets d'équipements électriques et électroniques– Eco-organisme ESR
Collecte et traitement des piles et accumulateurs – Eco-organisme COREPILE
Collecte et traitement des huiles minérales – Société ECO HUILES (76)
Collecte et traitement des batteries – Société GDE (14)
Collecte et traitement des cartouches d'encre – Société LVL (44)
Collecte et traitement des pneumatiques de véhicules légers (benne située en déchetterie de Vimoutiers) - ALIAPUR (Eco-organisme) en partenariat avec TC 35 (Transporteur)

1.2 Les déchets collectés

1.2.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés en 2020 sont les suivants (par secteurs et modes de collecte).

A – Le porte à porte

– Communes de Echauffour, Le Merlerault, Nonant le Pin, Saint Evroult de Montfort, Sainte Gauburge-Sainte Colombe, Saint Pierre des Loges (collecte 1/semaine) et Gacé (collecte 2/semaine) : **891,340T (Ex Smrtom) (+7% par rapport à 2020 avec 834,140T)**

– Communes de Sap en Auge (1/semaine) et Vimoutiers (2/semaine) : **970,340T (Ex Sicdom) (-0.01% par rapport à 2020 avec 970,400T)**

B – L'apport volontaire

Communes de : Aubry le Panthou, Les Authieux du Puits, Avernois St Gourgon, Le Bosc Renoult, Camembert, Canapville, Champ-Haut, Champosoult, Les Champeaux, Chaumont, Cisai Saint Aubin, Coulmer, Croisilles, Crouettes, Echauffour, La Fresnaie-Fayel, Fresnay le Samson, Gacé, La Genevraie, Godisson, Guerquessalles, Lignères, Mardilly, Ménil-Froger, Ménil-Hubert en Exmes, Le Ménil-Vicomte, Le Merlerault, Neuville sur Touques, Nonant le Pin, Orgères, Planches, Ponchardon, Le Renouard, Résenlieu, Roiville, St Aubin de Bonneval, Saint Evroult de Montfort, Sainte Gauburge – Sainte Colombe, St Germain d'Aunay, Saint Germain de Clairefeuille, Le Sap André, Sap en Auge, Ticheville, La Trinité des Laitiers, Vimoutiers : **2372,540T (+3% par rapport à 2020 avec 2304,690T)**

Soit une augmentation générale de +3% des tonnages d'ordures ménagères résiduelles traités en 2021 par rapport à 2020.

C – Tableau récapitulatif des tonnages collectés et traités en 2021

CDC VAM	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	POIDS
PAP SECTEUR 1 - GACE	70,220	77,300	72,120	70,640	66,660	73,080	83,320	75,540	73,760	75,260	72,680	80,760	891,340
PAP SECTEUR 2 - VIMOUTIER S	76,300	61,620	85,140	80,780	70,360	89,940	86,180	86,120	76,460	85,300	86,420	85,720	970,340
TOTAL PAP	146,520	138,920	157,260	151,420	137,020	163,020	169,500	161,660	150,220	160,560	159,100	166,480	1861,680
PAV CDC VAM	175,580	169,060	207,940	186,480	193,180	211,060	216,380	241,400	191,320	175,600	202,340	202,200	2372,540
TOTAL CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault	322,100	307,980	365,200	337,900	330,200	374,080	385,880	403,060	341,540	336,160	361,440	368,680	4234,220

Soit une moyenne de **287kg/habitant en 2021** d'ordures ménagères résiduelles produites contre *274 kg/habitant en 2020* sur notre communauté de communes (pop de référence : 14973 hab 2020 contre 14728 en 2021)

La dernière moyenne nationale est établie à 254kg/habitant (source ADEME – Déchets Chiffres clés – L'essentiel 2019).

Un total de **4234,22 Tonnes** d'ordures ménagères résiduelles a été traité dans le centre d'enfouissement technique de Ventes de Bourses (61) en 2021 **contre 4106,230 Tonnes en 2020.**

1.2.2 Les déchets recyclables issus du tri sélectif

Les tonnages issus du tri sélectif collectés en 2021 sont les suivants (par secteur, mode de collecte et consignes).

A - Le monoflux (multi-matériaux en porte à porte)

Secteur Gacé	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
MONOFLUX	5,44	5,74	7,12	4,18	6,06	8,20	5,44	5,68	7,36	6,24	5,98	7,78	75,22

Soit une augmentation du tri sélectif en porte à porte de **+13% avec 75,22T** par rapport à 2020 avec 66,49T.

B – Le monoflux (multi-matériaux) en apport volontaire

COLLECTE APPOINT VOLONTAIRE MONOFLUX													
	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
MONOFLUX	32,24	38,22	46,10	39,66	44,78	40,30	48,06	49,42	42,18	40,26	43,86	40,26	505,34

Soit une augmentation du tri sélectif en apport volontaire de **+5% avec 505,34T** par rapport à 2020 avec 480,09T

C – Le verre en apport volontaire

COLLECTE APPOINT VOLONTAIRE VERRE													
	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
VERRE	52,66	34,96	44,12	40,70	46,72	35,72	64,30	55,68	40,20	63,92	27,62	59,18	565,78

Soit une augmentation des verres ménagers en apport volontaire de **+3% avec 565,78T** par rapport à 2020 avec 551,91T

Soit en 2021, une performance moyenne :

- Pour les **Verres Ménagers** : **38,41kg/habitant** contre 36,86kg/habitant en 2020
- Pour le **Monoflux PAP/PAV confondus** : **39,4kg/habitant** contre 36,5kg/habitant en 2020

En 2021, la communauté de communes des Vallées d'Auge et de Merlerault a établi une performance moyenne de collecte sélective de **77,81kg/habitant** contre 73,36kg/habitant en 2021.

La dernière moyenne nationale est établie à 109kg/habitant toutes collectes sélectives confondues (source ADEME – Déchets Chiffres clés – L'essentiel 2019), elles représentent 21% des déchets collectés en France.

1.2.3 Les déchets des déchetteries

A – Récapitulatif général des tonnages des bennes des déchetteries

Les tonnages de déchets collectés en haut de quai (bennes) sont les suivants pour l'ensemble des déchetteries :

Déchets	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
BOIS	35,92	37,92	46,86	53,28	52,98	51,82	59,96	68,68	54,70	48,56	34,72	41,82	587,22
CARTONS	17,20	18,18	19,64	18,94	19,56	25,15	22,83	23,98	18,90	20,78	16,40	21,36	242,92
DECHETS VERTS	60,65	63,54	142,38	182,18	204,62	291,66	375,38	378,06	182,84	224,86	172,96	110,84	2389,97
ENCOMBRANTS	128,60	177,62	198,58	185,59	191,45	193,66	197,02	211,86	169,80	165,34	148,84	153,00	2121,36
FERRAILLES	13,48	24,74	38,26	47,22	32,60	30,56	30,64	37,00	27,16	29,84	22,16	15,52	349,18
GRAVATS	25,90	33,02	63,02	72,76	53,96	100,98	116,12	112,83	89,22	85,70	101,60	63,22	918,33
PNEUS	4,16			7,78		3,82		3,74		3,32	6,74	3,52	33,08
MOBILIER	18,82	28,04	34,76	29,58	29,94	34,40	39,08	38,30	33,90	37,74	30,48	27,74	382,78
TOTAL MENSUEL	285,91	355,02	508,74	567,75	555,17	697,65	801,95	836,15	542,62	578,40	503,42	409,28	7024,84

Soit un total de **7024,84 T de déchets traités** en bennes (haut de quai) au cours de l'année 2021 dans les 5 déchetteries de la communauté de communes contre 5485,32 T en 2020 soit une augmentation de 28%.

Les variations 2020/2021 sont les suivantes :

DECHETS	Tonnages		Variation 2020/2021
	2021	2020	
BOIS	587,22	491,36	20%
CARTONS	242,92	216,78	12%
DECHETS VERTS	2389,97	1744,86	37%
ENCOMBRANTS	2121,36	1819,46	17%
FERRAILLES	349,18	345,07	1%
GRAVATS	918,33	526,33	74%
PNEUS	33,08	34,56	-4%
MOBILIER	382,78	306,90	25%
TOTAL	7024,84	5485,32	28%

* Le tonnage des gravats n'est qu'indicatif des bennes qui ont été transportées et traitées en carrière, car toutes les bennes "Gravats" transportées sur des sites de proximité (conventions avec des particuliers) pour être utilisées comme remblais ne sont pas pesées. Cette action permet de ne pas payer de coût de traitement et de réduire le coût de transport à la benne.

Les tonnages de gravats pris en compte sont donc uniquement ceux qui sont traités par notre prestataire. A titre indicatif, une benne "Gravats" a un poids moyen de 8,5 tonnes. Le coût de traitement des gravats est la marge par rapport aux autres déchets (8,89€HT) soit une augmentation de 3356,5 euros environ par rapport à 2020.

Les seules données concernant la collecte des textiles sont données par l'Association AGIR-La Redingote concernant la collecte des ex-communes du SMRTOM du Merlerault (4,930t). Concernant la partie desservie par l'association LE RELAIS sur l'ex-SICDOM, il n'y a pas de données disponibles.

B – Détail des tonnages et rotations de bennes par déchetteries

DECHETTERIE DE VIMOUTIERS

VIMOUTIERS																										
MOIS--)	JAN		FEV		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUIL		AOUT		SEPT		OCT		NOV		DÉC		TOTAL	
Déchets	Poids	Enl	Poids	Enl																						
BOIS	18,14	5	14,76	4	23,54	6	21,66	6	22,06	7	18,96	6	20,58	7	27,78	8	23,88	8	20,62	6	14,12	5	15,96	5	242,06	73
CARTONS	7,68	4	7,68	4	10,26	7	8,22	6	8,72	5	12,57	8	11,49	8	11,12	9	9,46	7	10,30	7	7,80	4	12,40	6	117,70	75
DECHETS VERTS	35,92	10	23,78	9	64,04	17	77,12	16	88,70	12	122,96	21	155,84	23	156,30	27	64,04	17	90,62	19	80,86	18	50,00	10	1010,18	199
ENCOMBRANTS	49,90	12	66,54	12	79,76	17	70,64	15	61,04	15	67,18	16	64,84	15	79,24	16	56,62	13	59,70	13	52,22	13	65,80	14	773,48	171
FERRAILLES	7,82	2	11,34	3	15,90	4	16,80	5	14,82	4	10,34	3	14,46	4	14,94	4	11,60	4	15,76	4	10,42	3	7,58	2	151,78	42
GRAVATS	0,00	3	0,00	2	0,00	4	0,00	6	0,00	5	34,16	4	46,36	5	52,95	6	46,38	6	44,80	5	37,34	4	30,42	3	292,41	53
MOBILIER	12,92	4	13,80	4	21,62	7	13,56	5	14,62	4	19,44	6	21,60	7	21,56	8	18,70	7	21,36	7	14,46	5	12,16	5	205,80	69
TOTAL MENSUEL	132,38	40	137,90	38	215,12	62	208,00	59	209,96	52	285,61	64	335,17	69	363,89	78	230,68	62	263,16	61	217,22	52	194,32	45	2793,41	682

* Cette déchetterie possède un quai et une benne dédiée au mobilier (partenariat avec Eco-Mobilier), collectée et traitée gratuitement permettant **une économie de déchets** qui sont habituellement jetés dans les bennes à encombrants ou à bois.

** Le tonnage des gravats n'est qu'indicatif des bennes qui ont été transportées et traitées en carrière, car toutes les bennes "Gravats" transportées sur des sites de proximité (conventions avec des particuliers) pour être utilisées comme remblais ne sont pas pesées. **Cette action permet de ne pas payer de coût de traitement et de réduire le coût de transport à la benne.** Les tonnages de gravats pris en compte sont donc uniquement ceux qui sont traités par notre prestataire. A titre indicatif, une benne "Gravats" a un poids moyen de 8,5 tonnes, ce qui a permis **d'économiser environ 170 T de coût de traitement sur les 5 premiers mois de l'année.**

Soit une augmentation des tonnages collectés de 34% en 2021 par rapport à 2020.

DECHETTERIE DE GACE

GACE																										
MOIS--)	JAN		FEV		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUIL		AOUT		SEPT		OCT		NOV		DÉC		TOTAL	
Déchets	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl
BOIS	5,92	2	4,42	2	8,34	3	9,72	4	12,06	4	9,26	4	9,36	3	10,04	4	9,94	4	8,12	3	4,72	2	6,88	2	98,78	37
CARTONS	1,70	1	2,68	3	2,18	2	3,22	4	3,64	2	4,30	4	2,68	3	4,13	4	2,70	3	3,40	4	2,10	2	2,92	2	35,65	34
DECHETS VERTS	10,75	2	20,32	7	35,40	12	49,10	14	54,96	9	71,24	13	99,62	18	90,40	18	55,42	13	59,90	17	34,58	11	30,42	6	612,11	140
ENCOMBRANTS	23,50	6	37,46	8	37,68	10	35,42	12	50,33	11	38,48	11	34,62	11	38,12	10	32,62	9	36,90	10	26,42	8	31,38	8	422,93	114
FERRAILLES	2,78	1	6,88	2	7,50	2	11,54	3	7,32	2	9,68	3	8,04	2	6,98	2	3,38	1	9,62	3	3,46	1	3,36	1	80,54	23
GRAVATS	10,00	2	21,92	2	26,02	3	34,36	4	20,90	3	43,94	6	31,40	3	27,10	3	21,62	3	23,44	3	29,92	4	19,70	3	310,32	39
MOBILIER	5,90	3	14,24	5	13,14	5	16,02	6	15,32	4	14,96	6	17,48	6	16,74	6	15,20	6	16,38	7	16,02	6	15,58	5	176,98	65
TOTAL MENSUEL	60,55	17	93,68	24	117,12	32	159,38	47	164,53	35	191,86	47	185,72	40	176,77	41	140,88	39	157,76	47	117,22	34	110,24	27	1675,71	430

* Cette déchetterie possède un quai et une benne dédiée au mobilier (partenariat avec Eco-Mobilier), collectée et traitée gratuitement permettant **une économie de déchets** qui sont habituellement jetés dans les bennes à encombrants ou à bois. De plus une partie du flux est détournée en étant récupéré par EMMAÜS dans une action de réemploi.

Soit une augmentation des tonnages collectés de 30% en 2021 par rapport à 2020.

DECHETTERIE DU MERLERAULT

LE MERLERAULT																										
MOIS--)	JAN		FEV		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUIL		AOUT		SEPT		OCT		NOV		DÉC		TOTAL	
Déchets	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl										
BOIS	3,16	1	4,96	2	3,92	2	7,02	3	5,18	2	4,80	2	8,26	3	7,84	3	2,46	1	4,32	2	6,18	2	4,42	2	62,52	25
CARTONS	2,84	3	2,84	3	2,84	5	2,30	4	3,10	5	2,70	5	3,14	4	3,46	5	2,66	4	2,78	4	2,70	3	2,94	2	34,30	47
DECHETS VERTS	2,44	1	6,46	3	16,64	7	20,60	5	20,04	5	31,14	7	33,88	8	47,18	10	23,84	8	24,56	8	20,26	7	8,82	3	255,86	72
ENCOMBRANTS	31,62	8	30,72	7	29,00	10	30,68	9	29,38	10	33,26	10	31,76	9	38,14	11	23,52	8	28,18	10	27,26	6	18,88	7	352,40	105
FERRAILLES	2,88	1	2,18	1	2,82	1	11,28	3	2,86	1	2,42	1	2,68	1	6,02	2	2,96	1	2,38	1	2,70	1	2,76	1	43,94	15
GRAVATS	15,90	2	5,40	1	13,26	2	19,82	3	18,66	2	14,74	2	23,50	3	15,52	2	7,74	1	0,00	0	15,42	2	13,10	2	163,06	22
TOTAL MENSUEL	58,84	16	52,56	17	68,48	27	91,70	27	79,22	25	89,06	27	103,22	28	118,16	33	63,18	23	62,22	25	74,52	21	50,92	17	912,08	286

Soit une augmentation des tonnages collectés de 19% en 2021 par rapport à 2020.

DECHETTERIE DU SAP EN AUGE

LE SAP																										
MOIS--)	JAN		FEV		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUIL		AOUT		SEPT		OCT		NOV		DÉC		TOTAL	
Déchets	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl										
BOIS	6,16	2	11,24	3	6,50	3	10,12	3	6,96	2	16,06	5	15,54	4	16,88	5	13,48	5	10,22	4	6,66	2	10,94	3	130,76	41
CARTONS	2,52	2	2,52	2	2,52	3	1,64	2	2,22	2	3,74	3	3,70	2	2,71	3	2,62	4	2,74	3	1,96	2	2,52	2	31,41	30
DECHETS VERTS	6,36	2	7,80	3	12,14	4	20,84	5	25,92	6	22,10	4	50,78	8	47,72	9	12,14	4	25,22	7	20,04	5	11,16	3	262,22	60
ENCOMBRANTS	15,76	4	35,08	6	25,00	6	22,48	6	28,02	8	29,52	8	35,86	9	32,24	7	29,64	6	19,22	6	21,90	5	22,72	6	317,44	77
FERRAILLES	0,00	0	4,34	1	6,36	2	4,78	2	2,78	1	5,84	1	2,62	1	3,96	1	6,50	2	0,00	0	3,18	1	0,00	0	40,36	11
GRAVATS	0,00	1	0,00	1	0,00	2	0,00	1	0,00	3	0,00	3	0,00	3	0,00	1	0,00	2	0,00	1	0,00	1	0,00	2	0,00	21
TOTAL MENSUEL	30,80	11	60,98	16	52,52	20	59,86	19	65,90	22	77,26	23	108,50	27	103,51	26	64,38	23	57,40	21	53,74	16	47,34	16	782,19	240

* Le tonnage des gravats n'est qu'indicatif des bennes qui ont été transportées et traitées en carrière, car toutes les bennes "Gravats" transportées sur des sites de proximité (conventions avec des particuliers) pour être utilisées comme remblais ne sont pas pesées. **Cette action permet de ne pas payer de coût de traitement et de réduire le coût de transport à la benne.**

Les tonnages de gravats pris en compte sont donc uniquement ceux qui sont traités par notre prestataire. A titre indicatif, une benne "Gravats" a un poids moyen de 8,5 tonnes, ce qui a permis **d'économiser environ 178,5 T de coût de traitement.**

Soit une augmentation des tonnages collectés de 27% en 2021 par rapport à 2020

DECHETTERIE DE SAINTE GAUBURGE SAINTE COLOMBE

SAINTE GAUBURGE SAINTE COLOMBE																										
MOIS--)	JAN		FEV		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUIL		AOUT		SEPT		OCT		NOV		DÉC		TOTAL	
Déchets	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl	Poids	Enl
BOIS	2,54	1	2,98	1	4,56	1	4,76	2	6,72	2	2,74	1	6,22	2	6,14	2	4,94	2	5,28	2	3,04	1	3,62	1	53,54	18
CARTONS	2,46	2	2,16	2	1,84	3	3,56	4	1,88	3	1,84	3	1,82	2	2,56	3	1,46	3	1,56	3	1,84	2	0,58	1	23,56	31
DECHETS VERTS	5,18	1	7,78	3	14,16	7	14,52	4	15,00	3	44,22	8	35,26	7	36,46	8	27,40	7	24,56	7	17,22	6	10,44	5	252,20	66
ENCOMBRANTS	7,82	3	17,28	6	27,14	8	26,37	8	22,68	7	25,22	8	29,94	8	24,12	7	27,40	7	21,34	6	21,04	7	14,22	5	264,57	80
FERRAILLES	0,00	0	3,08	1	5,68	2	2,82	1	4,82	2	2,28	1	2,84	1	5,10	2	2,72	1	2,08	1	2,40	1	1,82	1	35,64	13
GRAVATS	0,00	0	5,70	1	15,00	3	18,58	2	14,40	2	8,14	1	14,86	2	17,26	2	13,48	2	17,46	2	18,92	3	0,00	0	143,80	20
TOTAL MENSUEL	18,00	7	38,98	14	68,38	24	70,61	21	65,50	19	84,44	22	90,94	22	91,64	24	77,40	22	72,28	20	64,46	20	30,68	13	773,31	228

Soit une augmentation des tonnages collectés de 35% en 2021 par rapport à 2020

C – Tonnages des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) par déchetteries

La composition des DEEE est très variée. On y trouve notamment (source Ademe) :

- des métaux ferreux et non ferreux (10 à 85 %) ;
- des matériaux inertes : verre (hors tube cathodique), bois, béton... (0 à 20 %) ;
- des plastiques contenant ou non des retardateurs de flamme halogénés (1 à 70 %) ;
- des composants spécifiques de nature très variable et qui peuvent représenter un danger pour la santé et l'environnement, comme les CFC, les piles, les tubes cathodiques, les condensateurs pouvant contenir des PCB, les cartes électroniques, les écrans à cristaux liquides, les relais ou commutateurs au mercure, les câbles, etc...

Leur recyclage passe par des étapes d'inertage et de démantèlement des différentes catégories triées dans nos déchetteries qui sont :

- Les P.A.M (Petits appareils en mélange) comme les téléphones mobiles, matériel électroportatif...
- Les Ecrans comme les téléviseurs ou écrans plasma, led, cathodiques ou encore les PC portables...
- Le GEF (Gros électroménager froid) comme les réfrigérateurs, congélateurs, glacières électriques...

- Le GEHF (Gros électroménager hors-froid) comme les fours, lave-linges, lave-vaisselles...

Déchetterie	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Vimoutiers	7,213	7,730	8,982	8,771	7,827	7,602	9,465	8,638	9,442	8,173	5,628	7,129	96,600
Gacé	3,923	4,042	5,999	6,283	6,041	4,294	7,950	5,130	5,987	4,181	4,696	4,622	63,148
Le Merlerault	2,678	1,725	1,974	3,007	1,491	1,675	2,158	2,704	1,863	1,158	1,174	1,230	22,837
Le Sap	1,356	0,000	0,212	1,500	2,080	2,081	1,845	2,786	2,260	1,139	1,004	0,000	16,263
Sainte Gauburge	1,539	1,439	2,860	2,169	1,586	2,766	2,624	1,876	1,795	1,924	1,561	0,256	22,395
Total Mensuel	16,709	14,936	20,027	21,730	19,025	18,418	24,042	21,134	21,347	16,575	14,063	13,237	221,243

Tous ces déchets sont démantelés à divers endroits en France selon leur nature.

Soit une augmentation des tonnages collectés de 2% en 2021 par rapport à 2020 (216,553t).

D – Tonnages des déchets dangereux spécifiques par déchetteries

Le terme déchets spéciaux ou encore déchets dangereux est associé à des déchets qui, en raison de leur composition ou de leurs propriétés physico-chimiques (corrosifs, toxiques, inflammables, cancérigène, infectieux, etc.) présentent un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement. Même si généralement, les ménages n'en produisent qu'en faible quantité (produits phytosanitaires, peintures, produits ménagers, etc.), ils ne devraient pas être jetés dans la poubelle réservée aux ordures ménagères résiduelles.

Ce type de déchet doit donc impérativement subir un ensemble de traitements appropriés pour en réduire la toxicité et le risque de contamination. Ils nécessitent donc des filières spécifiques de collecte, de transport, de traitement, de recyclage et d'élimination et surtout de stockage en amont (dont nous disposons dans nos déchetteries).

Dans cette catégorie, nous classerons également les huiles minérales, les batteries, les piles et accumulateurs ainsi que les tubes néons et lampes basse consommation (led, etc.). Pour des questions de volume, les collectes des néons et des lampes basse consommation se font uniquement sur les déchetteries de Vimoutiers et de Gacé. Les batteries quant à elles sont stockées dans nos ateliers et ramenées par notre camion en régie à nos ateliers afin d'éviter les vols et faciliter la collecte.

Déchetteries	COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX (en tonnes)				
	D.D.S*	Piles	Néons & LBC**	Huiles Minérales	Cartouche d'encre
VIMOUTIERS	18,464	1,202	0,343	3,655	0,246
GACE	10,271	1,587	0,428	1,700	0,096
LE MERLERAULT	4,551	0,822		0,000	0,000
SAP EN AUGÉ	2,036	0,545	0,139	0,765	0,000
SAINTE GAUBURGE	3,060	0,000		1,530	0,009
TOTAL :	38,382	4,156	0,910	7,650	0,351
				Total général :	51,449

*Déchets dangereux spécifiques

** Lampes Basse
Consommation

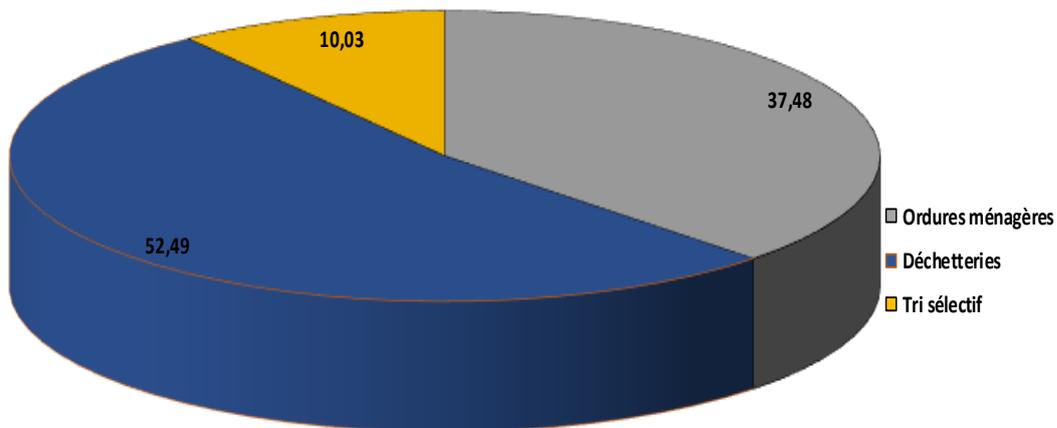
Soit une augmentation des tonnages collectés (51,449t) de 18 % en 2021 par rapport à 2020 (43,777t) pour les déchets dangereux.

Il a été collecté **1,834 tonnes** de batteries sur l'ensemble de nos déchetteries en 2021, soit une diminution de 55% par rapport à 2020 (4,035t). Ceci est explicable en partie par la diminution des apports en déchetteries par les particuliers et les enlèvements qui sont effectués une fois ou deux par an (différés d'une année sur l'autre).

1.3 Synthèse déchets 2021

Cette synthèse vise à donner une image graphique de la répartition par secteur des différents déchets.

Types de déchet	Tonnages	Représentativité en %
Ordures ménagères	4234,220	33,40%
Déchetteries	7297,532	57,56%
Tri sélectif	1146,340	9,04%
Total	12678,092	100,00%



2 LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets

Les déchetteries sont gérées en régie par le personnel de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault sur toute la partie haut de quai. L'enlèvement des bennes ainsi que le traitement des déchets sont assurés en prestation par des prestataires privés, des associations ou des éco-organismes compétents en matière opérationnelle.

2.2 La tarification 2021 pour l'accès en déchetterie

Pour les déchetteries de VIMOUTIERS et de SAP EN AUGE

CATEGORIES	Tarifs
☒ Artisans dont les entreprises ont leur siège social sur les communes de la CDC VAM	17.00€ HT/M ³
☒ Particuliers	Gratuité
☒ Communes de la CDC VAM	17.00€ HT/M ³
☒ Artisans dont les entreprises ont leur siège social en dehors du territoire de la CDC VAM	23.00€ HT/M ³
☒ D-D-S	1.20€ HT/Kg
☒ Gratuité pour les dépôts de cartons, de ferrailles, D3E, Néons, Lampes basse consommation, Huiles minérales et végétales, Mobilier (déchetterie de Vimoutiers) pour tous	
☒ Gratuité pour les particuliers habitants dans les communes faisant partie du territoire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault ou les communes ayant une convention avec cette dernière.	

Pour les déchetteries de GACE, LE MERLERAULT et SAINTE GAUBURGE

CATEGORIES	Tarifs
☒ Artisans/Commerçant	
<u>Type de déchets :</u>	
- Encombrants :	16.66€ HT/M ³
- Gravats :	12.50€ HT/M ³
- Déchets verts :	10.00€ HT/M ³
- Bois :	6.66€ HT/M ³
- Peinture :	8.33€ HT/ passage
☒ Particuliers	Gratuité
☒ Gratuité pour les dépôts de cartons, de ferrailles, D3E, Néons, Lampes basse consommation, Huiles minérales et végétales, Mobilier (déchetterie de Vimoutiers) pour tous	
☒ Gratuité pour les particuliers habitants dans les communes faisant partie du territoire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault ou les communes ayant une convention avec cette dernière.	

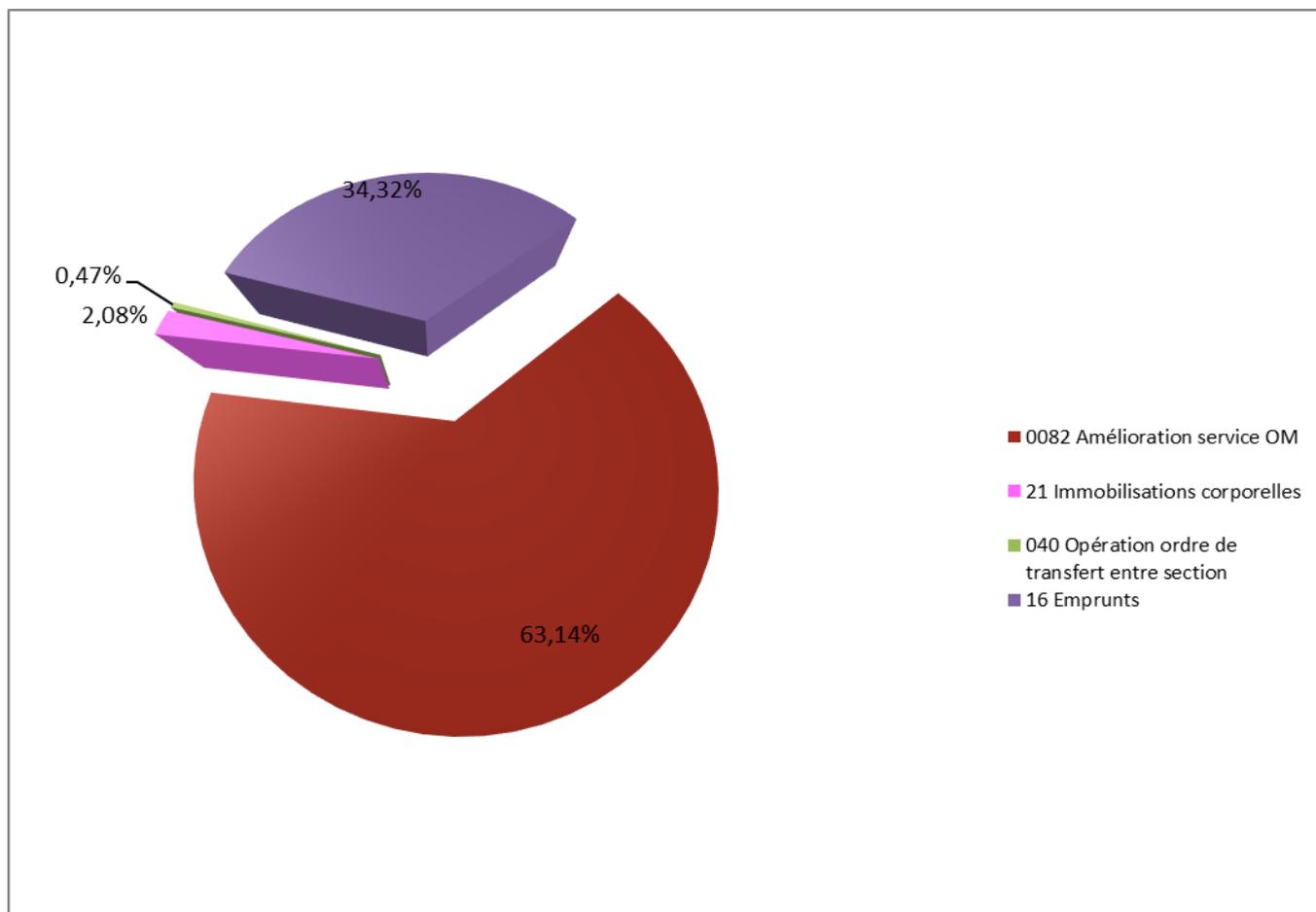
2.3 Bilan financier 2020

2.3.1 Section d'investissement

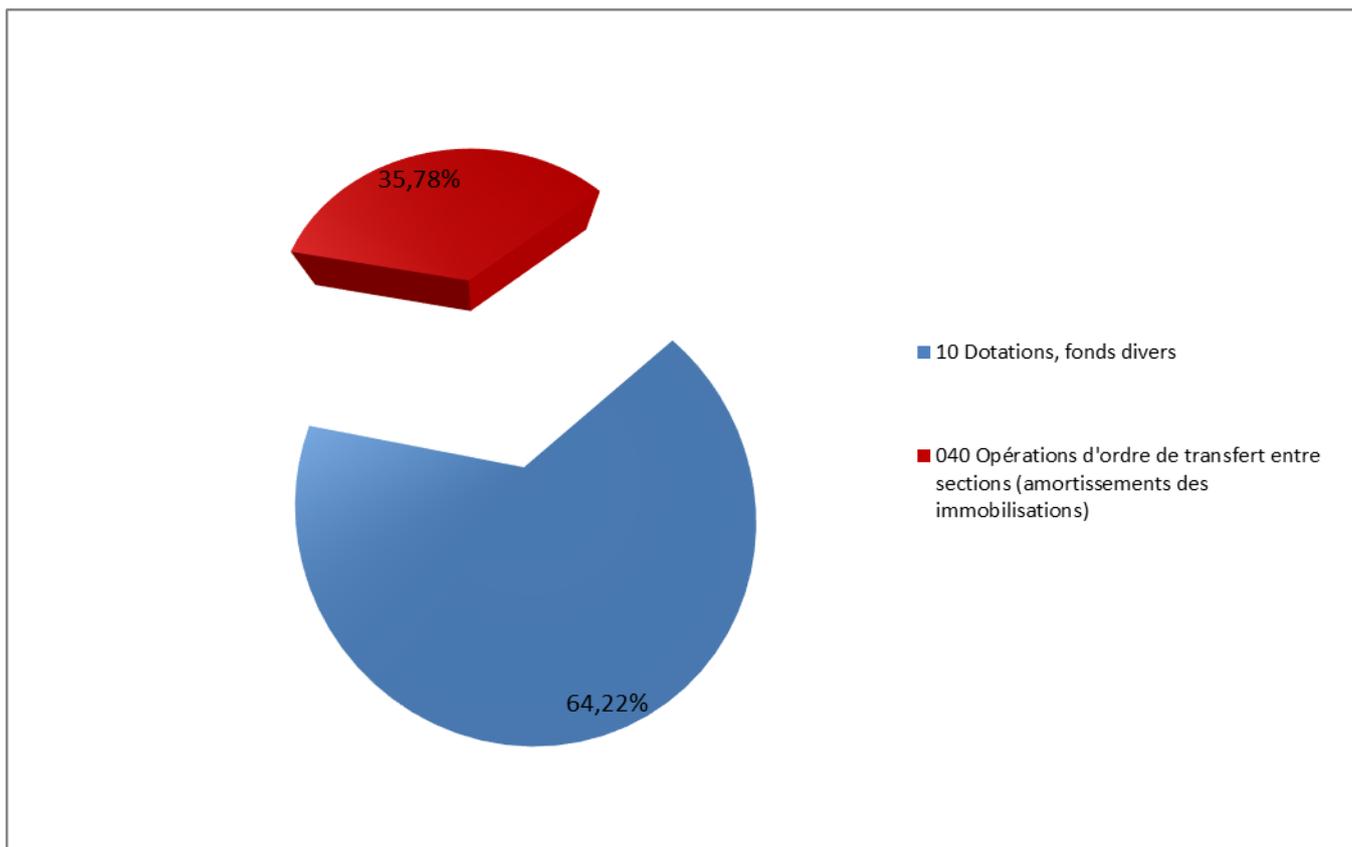
Budget lié aux ordures ménagères et au service administratif

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits employés	Répartition en %
0082	Amélioration service OM	155 744,85 €	63,14%
21	Immobilisations corporelles	5 139,50 €	2,08%
040	Opération ordre de transfert entre section	1 147,10 €	0,47%
16	Emprunts	84 653,92 €	34,32%
Total des dépenses d'investissement		246 685,37 €	100,00%



RECETTES D' INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits employés	Répartition en %
10	Dotations, fonds divers	52 954,52 €	64,22%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des immobilisations)	29 509,38 €	35,78%
Total des recettes d'investissement		82 463,90 €	100,00%



Budget lié au tri sélectif et à la communication

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2021.

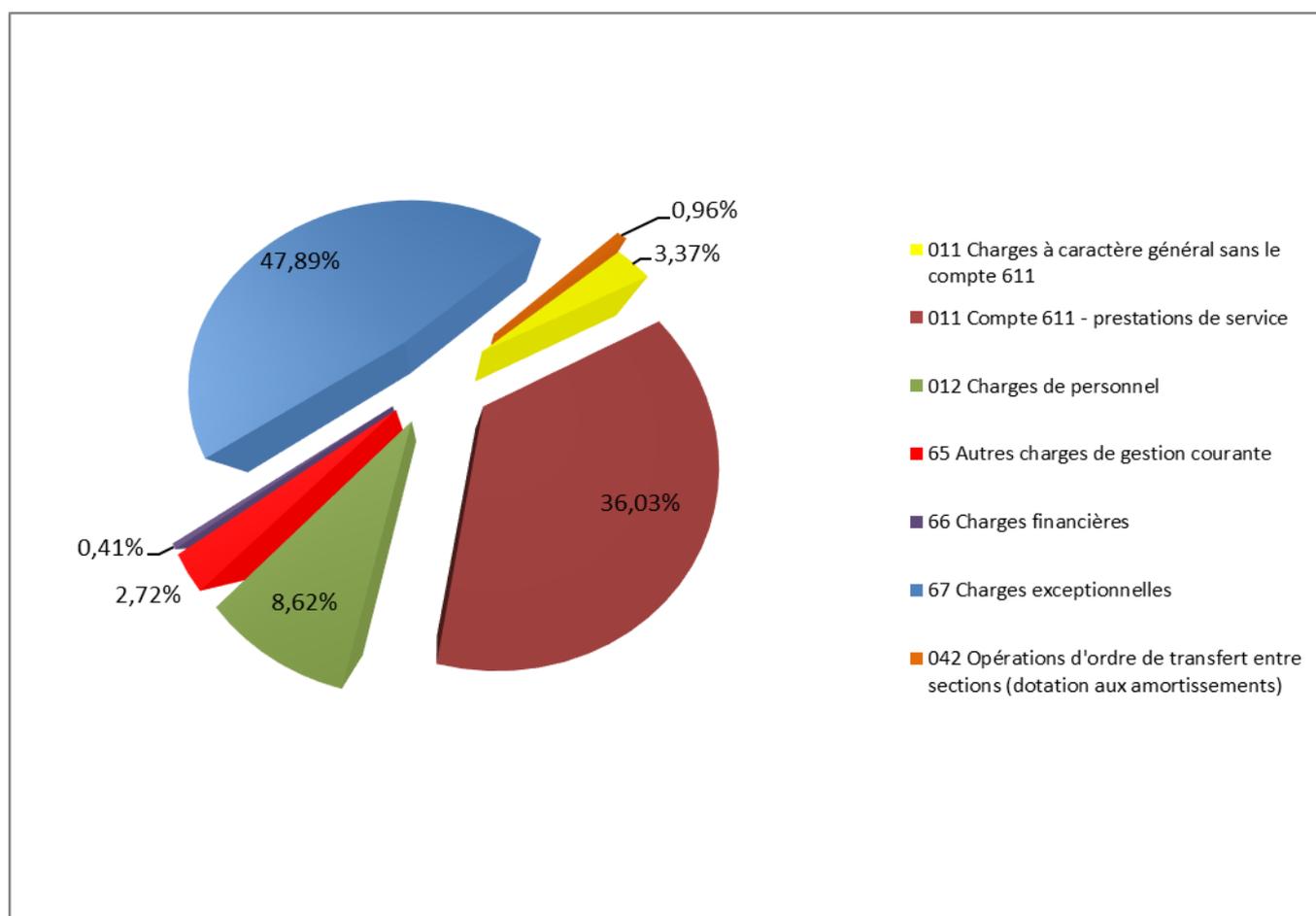
Budget lié à l'exploitation des déchetteries

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2021.

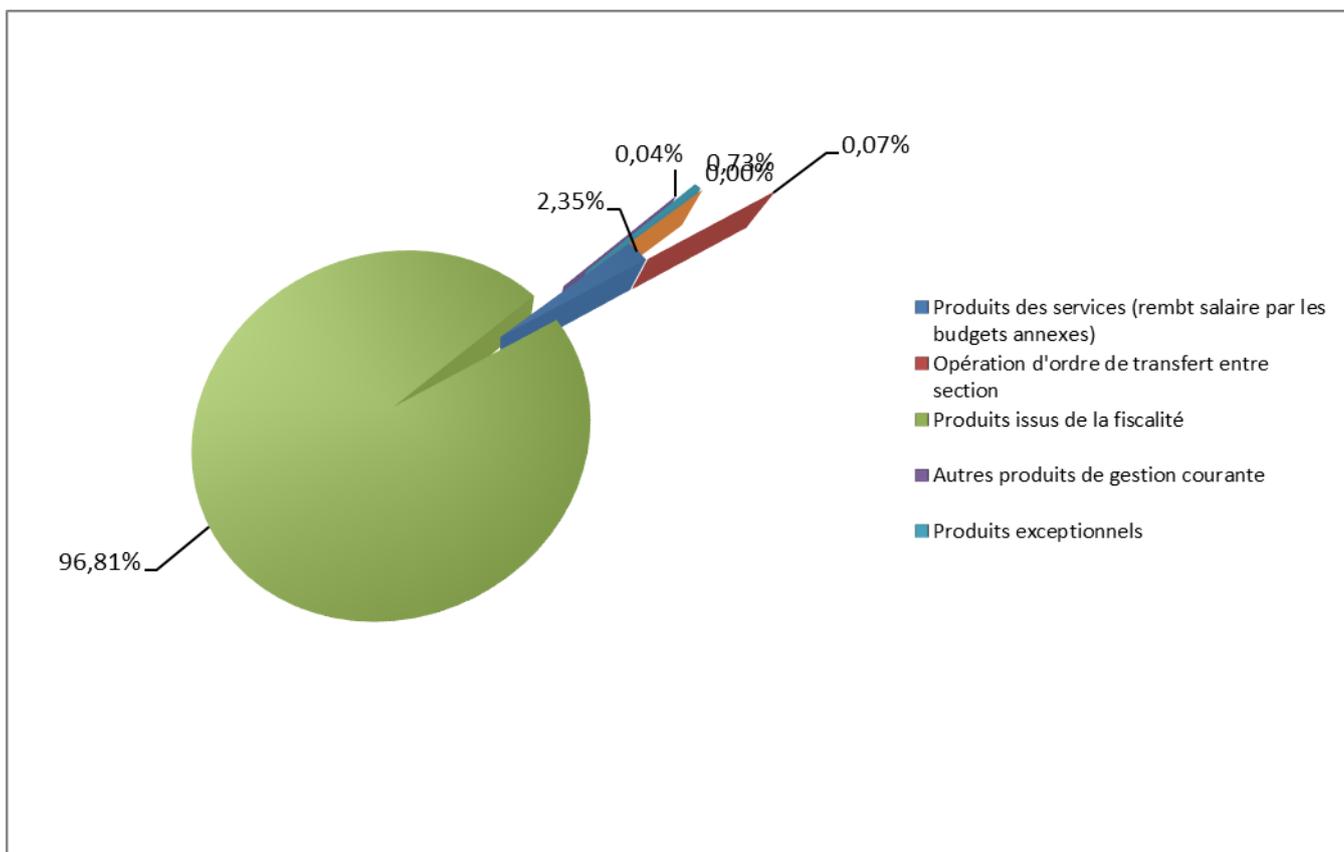
2.3.2 Section de fonctionnement

Budget lié aux ordures ménagères et au service administratif

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits employés	Répartition en %
011	Charges à caractère général sans le compte 611	18 337,45 €	3,37%
	Compte 611 - prestations de service	1 035 663,32 €	36,03%
012	Charges de personnel	399 311,24 €	8,62%
65	Autres charges de gestion courante		2,72%
66	Charges financières	9 326,16 €	0,41%
67	Charges exceptionnelles	4 605,23 €	47,89%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements)	29 509,38 €	0,96%
Total des dépenses de fonctionnement		1 496 752,78 €	100,00%

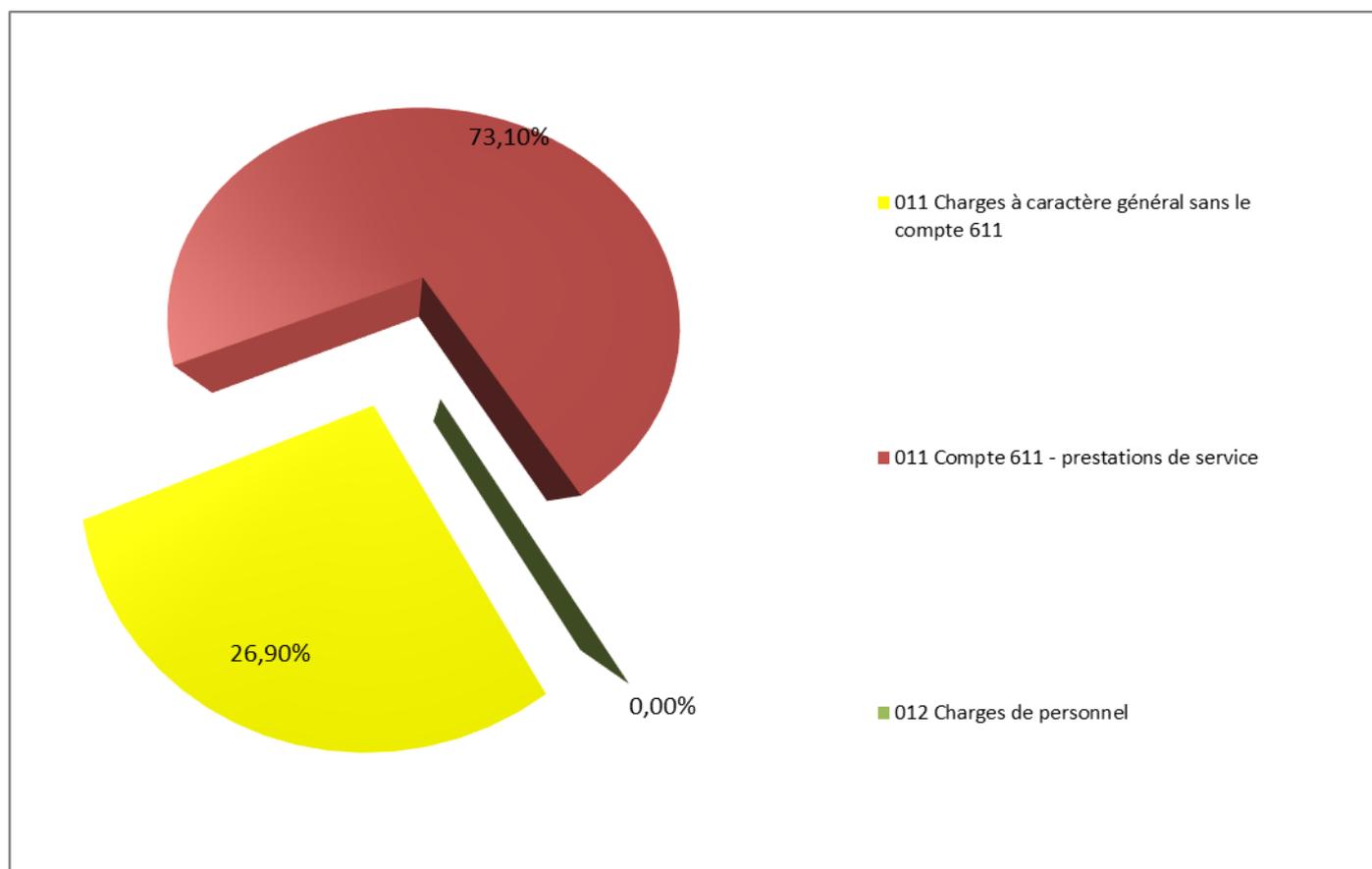


RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits employés	Répartition en %
70	Produits des services (rembt salaire par les budgets annexes)	37 880,72 €	2,35%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	1 147,10 €	0,07%
73	Produits issus de la fiscalité	1 562 532,00 €	96,81%
75	Autres produits de gestion courante	612,00 €	0,04%
77	Produits exceptionnels	11 820,14 €	0,73%
76	Produits financiers		0,00%
Total des recettes de fonctionnement		1 613 991,96 €	100,00%



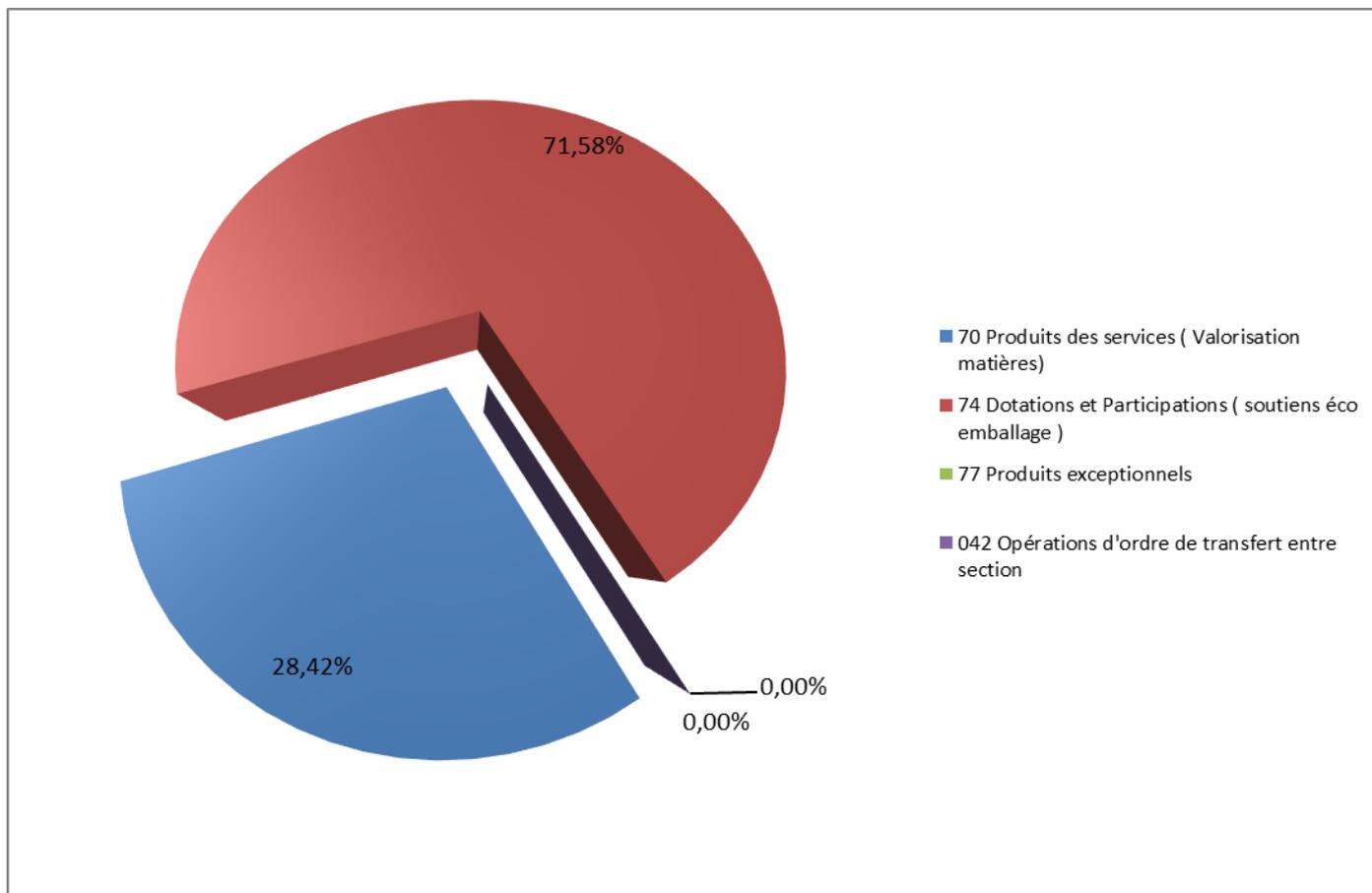
Budget lié au tri sélectif et à la communication

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits employés	Répartition en %
011	Charges à caractère général sans le compte 611	86 850,92 €	26,90%
	Compte 611 - prestations de service	236 069,10 €	73,10%
012	Charges de personnel	0,00 €	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement		322 920,02 €	100,00%



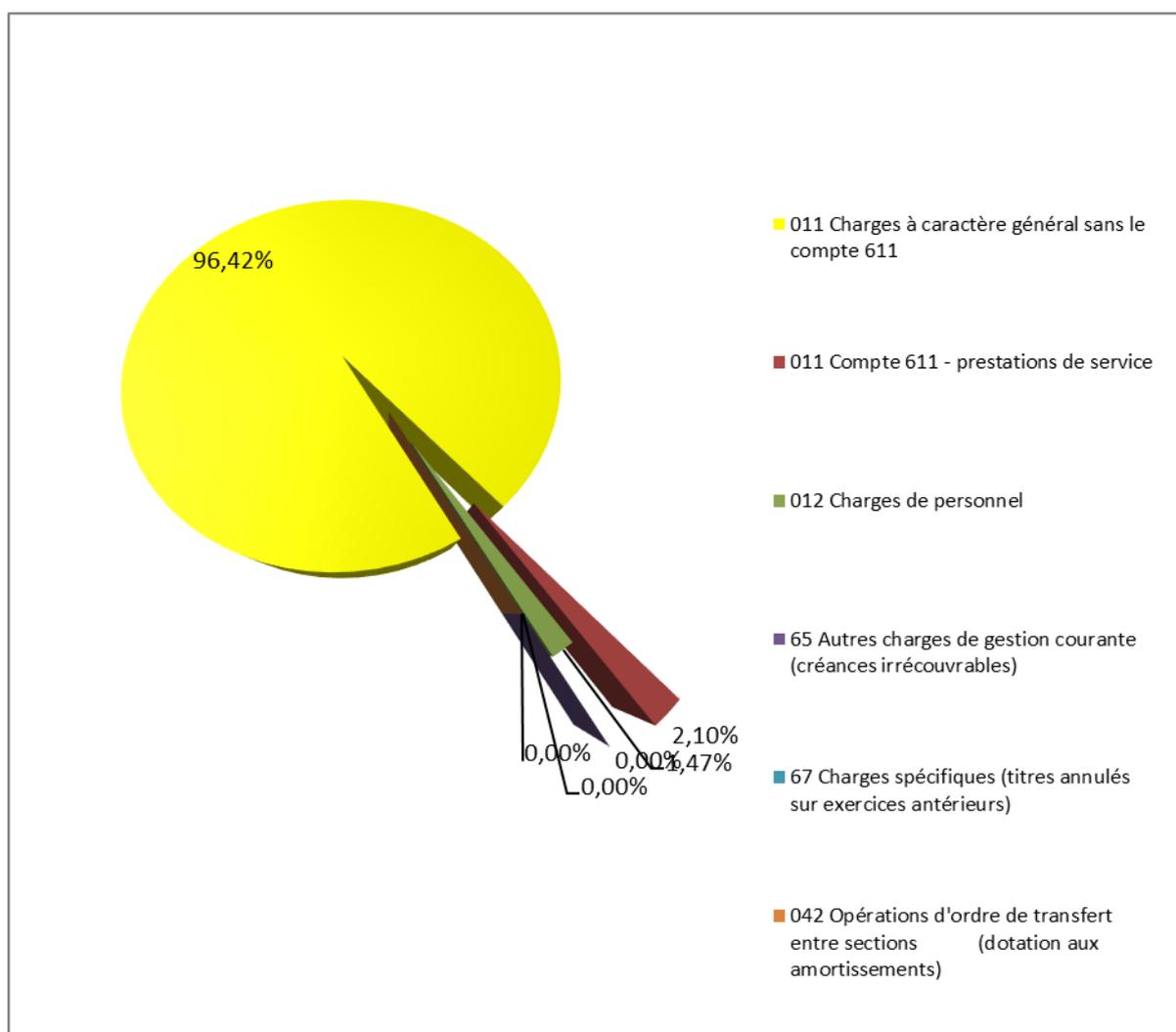
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits employés	Répartition en %
70	Produits des services (Valorisation matières)	42 781,66 €	28,42%
74	Dotations et Participations (soutiens éco emballage)	107 767,46 €	71,58%
77	Produits exceptionnels		0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section		0,00%
Total des recettes de fonctionnement		150 549,12 €	100,00%



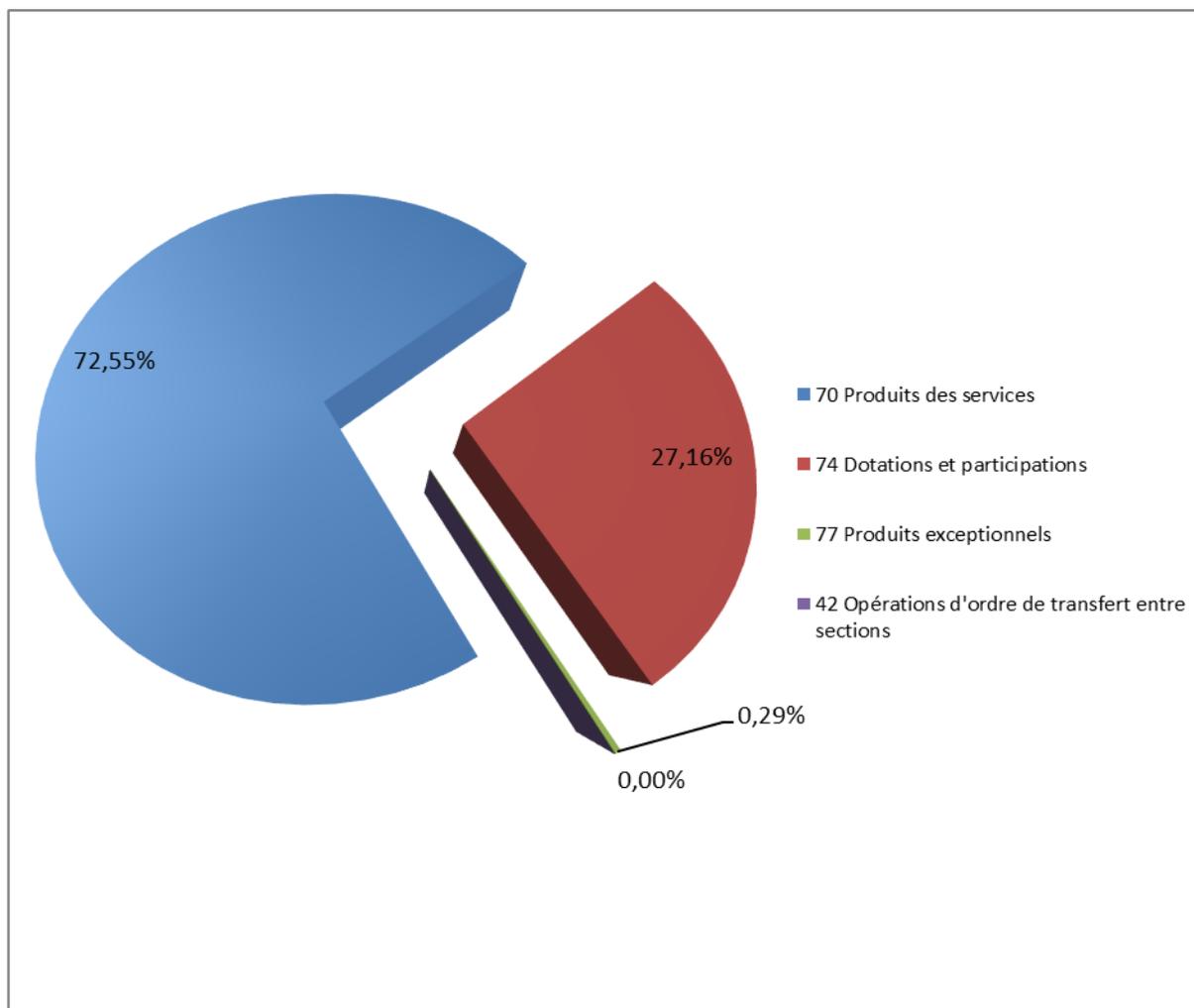
Budget lié à l'exploitation des déchetteries

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits employés	Répartition en %
011	Charges à caractère général sans le compte 611	507 842,29 €	96,42%
	Compte 611 - prestations de service	11 080,21 €	2,10%
012	Charges de personnel	7 760,00 €	1,47%
65	Autres charges de gestion courante (créances irrécouvrables)	0,00 €	0,00%
67	Charges spécifiques (titres annulés sur exercices antérieurs)	16,67 €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements)	0,00 €	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement		526 699,17 €	100,00%



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits employés	Répartition en %
70	Produits des services	123 553,87 €	72,55%
74	Dotations et participations	46 255,55 €	27,16%
77	Produits exceptionnels	501,30 €	0,29%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00%
Total des recettes de fonctionnement		170 310,72 €	100,00%



REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL DU SERVICE ET DE STRUCTURE (SERVICES SUPPORTS)

